

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

CORSE



Dans un contexte d'évolutions, à la fois internes à l'ANFH et dans la fonction publique hospitalière, la délégation Corse de l'ANFH, ses instances paritaires et son équipe régionale, ont poursuivi leur engagement à promouvoir les compétences des femmes et des hommes, qui œuvrent au quotidien dans les établissements publics de santé.

Ce rapport d'activité traduit donc aussi bien les choix stratégiques de l'ANFH Corse, pour accompagner la formation professionnelle continue dans les établissements, les études promotionnelles et les dispositifs individuels, que les actions mises en œuvre pour soutenir et accompagner les grands enjeux RH qui jalonnent la vie des établissements.

C'est ainsi que l'accompagnement à la Gestion prévisionnelle des métiers et des compétences (GPMC) – suite notamment à la cartographie régionale des métiers de la FPH de 2016 – reste d'actualité ; que le dispositif Compétences clés est toujours un outil accessible aux agents souhaitant sécuriser leur parcours professionnel ; et que le projet Handicap300 a pu favoriser la mise en œuvre des politiques d'établissements, pour l'intégration des personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, la réflexion des instances régionales se porte aussi sur de nouveaux sujets. C'est le cas, par exemple, de la question de l'éthique professionnelle face aux usages numériques, qui a été le sujet d'une grande journée régionale, ayant réuni plus de 120 personnes le 22 mars 2017. Ce sera d'ailleurs le thème d'un important dispositif conçu en 2018, en partenariat avec la délégation Haute-Normandie.

Encore beaucoup de travail en perspective donc mais c'est avec toujours autant de motivation que l'équipe régionale œuvre pour faire vivre la politique définie par les instances paritaires et répondre aux attentes de nos adhérents au quotidien !

GILLES ANDREANI
PRÉSIDENT RÉGIONAL 2017

SOMMAIRE

Fonds et formation	p. 4
Parcours et compétences	p. 6
Réseaux et proximité	p. 12
Chiffres clés 2017	p. 16

UNE EXPERTISE POUR GÉRER ET FINANCER ÉTABLISSEMENTS ET COLLECTE

8 établissements sanitaires, médico-sociaux et éducatifs publics adhérents au 2,1 % – Plan de formation en région Corse emploient, en 2017, 4 775 agents de la Fonction publique hospitalière. Concernant le DPC médical, 7 établissements confient leur contribution à l'ANFH Corse.

L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

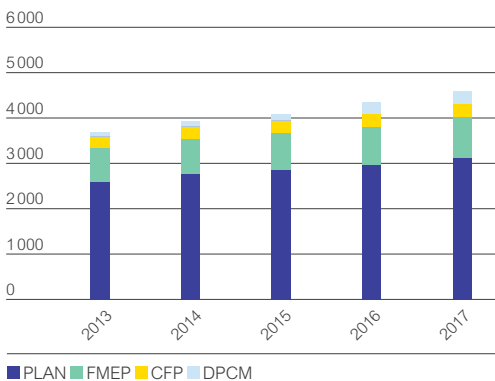
- mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents ;
- noue des partenariats et recherche des financements complémentaires ;
- contribue à l'optimisation des budgets formation ;
- prend en charge l'avance de frais, le règlement des factures et des frais.

L'ANFH COLLECTE ET GÈRE 5 FONDS

- le 2,1 % – Plan de formation ;
- le 0,6 % – FMEP dédié aux études promotionnelles ;
- le 0,2 % – CFP/BC/VAE ;
- le 4,8 % – ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis) ;
- le 0,5 % – 0,75 % – DPC médical.

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE

PAR FONDS DEPUIS 2013



En 2017, le total des cotisations s'élève à 4 577 K€ contre 4 368 K€ en 2016, soit une augmentation de 4,8 %. Cette évolution est supérieure à celle enregistrée au niveau national (2,4 %).

8

ÉTABLISSEMENTS COTISANTS
AU 0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES
ET 0,2% – CFP/VAE/BC

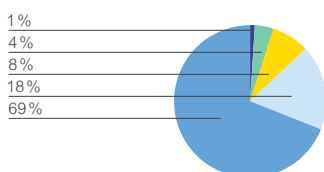
100%

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
AU 2,1% – PLAN DE FORMATION

100%

D'AGENTS DE LA FPH EMPLOYÉS
PAR LES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS

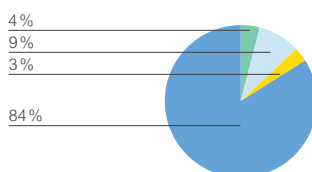
RÉPARTITION DE LA COLLECTE 2,1% – PLAN DE FORMATION PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ Moins de 50 agents
■ De 50 à 149 agents

La délégation enregistre 3 116 K€ de cotisations au titre du 2,1%-Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 69% de ce montant provient des établissements de plus de 1 000 agents.

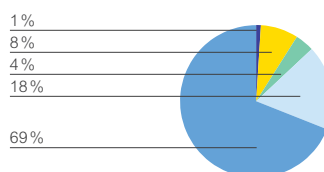
RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,5% OU 0,75% – DPC MÉDICAL PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ De 150 à 299 agents
■ De 300 à 999 agents

En 2017, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 274 K€ et concernent principalement les établissements de 1 000 à 4 999 agents.

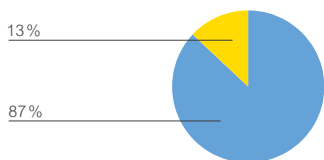
RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES ET 0,2% – CFP/VAE/BC PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ De 1 000 à 4 999 agents

Les cotisations versées au titre du 0,6%-Fmep et du 0,2%-CFP/VAE/BC s'élèvent respectivement à 890 K€ et 297 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 87% du total de ces cotisations.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS PLAN PAR SECTEUR



■ Médico-social : Personnes âgées
■ Sanitaire

La délégation compte 8 établissements adhérents au Plan de formation, soit un taux d'adhésion de 100%.

87%

DES ÉTABLISSEMENTS
appartiennent
au secteur Sanitaire

■ Social/Médico-social :
Handicap-Enfance-Famille

Le secteur sanitaire représente 87% des établissements adhérents et 99% des effectifs couverts.

4 577 K€

COLLECTÉS PAR L'ANFH CORSE

3 116 K€

2,1% – PLAN DE FORMATION

890 K€

0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES

297 K€

0,2% – CFP/VAE/BC

274 K€

0,5% OU 0,75% – DPC MÉDICAL

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 2,1 % – PLAN DE FORMATION

En région Corse, le taux d'accès à la formation est toujours très haut, 43%. La répartition des charges de formation par nature de dépenses est stable avec un taux de 43% (pour le 2,7) des frais de traitement.

L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

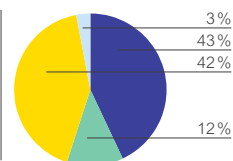
Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la fonction publique hospitalière :

- assure une veille juridique et sectorielle ;
- met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi ;
- soutient et professionnalise les acteurs de la formation ;
- propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR CATÉGORIE DE RÉMUNÉRATION

42%

DES STAGIAIRES appartiennent à la catégorie C



■ A ■ B ■ C ■ Autres

En 2017, 42% des stagiaires ayant bénéficié d'au moins une action de formation au titre du 2,1%-Plan de formation sont des agents de catégorie C, contre 41% en 2016.
Autres : non répartis.

RÉPARTITION DES DÉPARTS, HEURES, CHARGES ET ARF* PAR TYPE

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (€)	% CHARGES	ARF (€)*
TYPE 1	29	833	25 160	0,8 %	0
TYPE 2A	382	7 993	223 290	7,2 %	31 967
TYPE 2B	27	2 213	26 699	0,9 %	0
TYPE 2C	2 458	70 470	1 326 312	42,6 %	69 349
TYPE 3	112	4 639	86 098	2,8 %	18 793
TYPE 4	107	92 587	1 425 395	45,8 %	2 335 683
TYPE 8	1	6	300	0,0 %	1 500

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 4 et de type 2c, qui représentent respectivement 46 % et 43 % du total des charges.

Typologie des actions de formation

(décret du 21 août 2008):

Type 1 Actions de formation professionnelle initiale.

Type 2a Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

Type 2b Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois).

Type 2c Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles connaissances et compétences).

Type 3 Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques.

Type 4 Études promotionnelles.

Type 5 Actions de conversion.

Type 8 VAE.

*ARF: Accords sur recettes futures

3116

DÉPARTS EN FORMATION EN 2017

43 %

DES AGENTS DE LA RÉGION CORSE ONT ACCÉDÉ À LA FORMATION EN 2017

RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE DE DÉPENSES



50%

ENSEIGNEMENT



14%

DÉPLACEMENT



36%

TRAITEMENTS

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE ÉTUDES PROMOTIONNELLES

Les études promotionnelles sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

LES ÉTUDES PROMOTIONNELLES EN CORSE

Les demandes de prises en charge, dans le cadre des études promotionnelles (EP), restent une attente forte des établissements de la région et mobilisent, dans leur ensemble, les fonds mutualisés du FMEP et du FORMEP. Cela n'empêche pas les établissements de financer des EP sur leur plan de formation afin de permettre à un maximum d'agents, reçus aux concours, d'entamer leurs études.

Ceci étant, l'accès aux études promotionnelles doit rester connecté avec la GPMC définie dans les établissements. En effet, la vision à moyen terme de l'évolution des effectifs doit permettre de quantifier les départs en EP, au plus près des besoins et des postes qui seront effectivement ouverts. C'est à ce titre, que nous pourrions optimiser davantage la gestion des enveloppes mutualisées et des plans de formation.

Par ailleurs, l'élargissement du FORMEP aux certifications non-soignantes doit permettre aux filières administrative, logistique et technique, de bénéficier d'une prise en charge dédiée, pour les projets d'évolutions professionnelles.

DIX PREMIERS DIPLÔMES PRÉPARÉS DANS LE CADRE DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

DIPLÔMES	NOMBRE EP 2017	NOMBRE EP 2016	TAUX D'ÉVOLUTION 2017/2016
DE INFIRMIER	64	55	16,4%
DEAS	13	15	-13,3%
DIPL. CADRE DE SANTÉ	11	5	120,0%
DEAP	8	14	-42,9%
DE INFIRMIER ANÉSTHÉSISTE	7	6	16,7%
DE IBODE	3	3	0,0%
DE PUÉRICULTRICE	2	2	0,0%
DIPL PRÉPARATEUR PHARMA HOSP	2	3	-33,3%
DEASS	1	1	0,0%
CAFERUIS	1	1	0,0%
DE MONITEUR ÉDUCATEUR	1	1	0,0%
AUTRES	0	5	-100,0%
TOTAL	113	111	1,8%

En 2017, la délégation compte 113 études promotionnelles en cours de financement contre 111 en 2016. Le diplôme d'Etat d'infirmier reste le diplôme le plus préparé (57 % de l'ensemble des études promotionnelles), suivi du diplôme d'Etat d'aide-soignant (12 %). Ce dernier

accuse toutefois une baisse par rapport à 2016 (-13,3%). Dans l'ensemble, le diplôme de cadre de santé se distingue avec deux fois plus d'études promotionnelles qu'en 2016.

RÉPARTITION DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES PAR FONDS (EN COURS ET ACCORDÉES EN 2017)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1 %; 0,6%	112	49
SUR LE 0,2%	1	-
TOTAL	113	49

Sur 113 études promotionnelles en cours de financement, 49 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du 2,1 %-Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

113

ÉTUDES PROMOTIONNELLES
EN COURS DONT

49

DOSSIERS ACCORDÉS EN 2017

PARCOURS ET COMPÉTENCES

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,2% – CFP/VAE/BC

DÉPARTS EN FORMATION

DANS LE CADRE DU 0,2% – CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé de formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la FPH la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

72,7%

DE DOSSIERS ACCEPTÉS (HORS BC)

27

CFP *
(DOSSIERS CLASSIQUES)

10

VAE *

1

EP *

3

BILANS DE COMPÉTENCES *

* Nombre de dossiers en cours

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2017 PAR DISPOSITIF



■ CFP classique ■ CFP-EP ■ VAE ■ BC

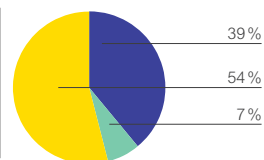
Avec 27 dossiers en cours de réalisation en 2017, le CFP classique représente 66% des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2017 PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

54%

DES DOSSIERS
concernent la catégorie C.



■ A ■ B ■ C

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C (54%), suivis des agents de catégorie A (39%).

PARCOURS ET COMPÉTENCES

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,5 % OU 0,75 % DPC MÉDICAL

DPC MÉDICAL

ACTIVITÉS DES PROFESSIONNELS MÉDICAUX

Le DPC est un dispositif de formation réglementé initié par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours. Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel de santé doit

participer à minimum deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques. Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015, être déposée sur la plateforme de l'ANDPC, être assurée par un organisme de DPC et utiliser des méthodes HAS .

+290

DOSSIERS FINANCÉS
AU TITRE DE L'AGRÈMENT
DPC MÉDICAL, DONT :

80%

CONCERNANT LES MÉDECINS

19%

CONCERNANT LES PHARMACIENS

<1%

CONCERNANT LES CHIRURGIENS-
DENTISTES

ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH CORSE

INSTANCES RÉGIONALES

5 Conseils Régionaux de Gestion

4 Comités de Gestion Régional

1 Conseil Pédagogique Régional

2 Réunions du Bureau Régional

ACTIONS DE FORMATION RÉGIONALES

(DONT DÉMULTIPLICATION
AFN PRISES EN CHARGE
SUR LE BUDGET RÉGIONAL)

11 THÉMATIQUES

20 GROUPES

214 PARTICIPANTS

94 829 € DÉPENSÉS

THÉMATIQUES DES AFR

- > Formation des référents Handicap
- > La fonction d'agent de bio-nettoyage
- > L'interculturalité
- > La gestion des déchets
- > Le secret professionnel partagé dans un réseau de soins
- > Identifier et accompagner les agents dans un parcours de compétences clés
- > Préparation aux concours de cadres, concours IFSI, concours IFAS

DESCRIPTION DES PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANIMATION RÉGIONALE

L'animation régionale permet notamment, à la délégation ANFH Corse, de soutenir le lancement de ses différents projets, en organisant des journées thématiques régionales. Ainsi, en 2017 ont eu lieu :

- La journée régionale sur l'éthique professionnelle face aux usages numériques (mars) ;
- La journée d'information sur les GHT (mai) ;
- La journée régionale inter fonction publique (3FP) sur la conduite du changement (novembre).

Cette enveloppe d'animation nous permet aussi de réunir les acteurs de la formation continue – nos partenaires en quelque sorte – afin de travailler sur les enjeux à venir. C'est ainsi que nous avons réuni les responsables et chargés de la formation continue en mars et en novembre, de même que les instances régionales de l'ANFH lors de leur séminaire du mois de septembre.

Enfin, il n'est pas inutile de rappeler que notre animation régionale participe à la mobilisation du partenariat inter fonction publique (3FP), qui œuvre en faveur de la formation continue et des grands enjeux RH transversaux aux trois versants de la Fonction publique.

ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH CORSE

RÉUNIONS D'INFORMATION ET JOURNÉES RÉGIONALES

→ **Journée de sensibilisation** des cadres, à Corte sur le thème « Le handicap, parlons-en » : 19 participants

→ **Journée régionale**, à Ajaccio, sur le thème « L'éthique professionnelle face au NTIC » : 139 participants

→ **Journée d'information**, à Corte, sur « La loi santé, le décret GHT et ses impacts » : 25 participants

→ **Journée régionale en inter fonction publique**, à Bastia, sur « la conduite du changement dans les organisations publiques » : 30 participants

SÉMINAIRES, GROUPES DE TRAVAIL, COMMISSIONS SPÉCIALISÉES, RÉSEAUX

→ **Séminaire des RFC** (en partenariat avec PACA) sur les actualités de la FPTLV et les outils numériques appliqués à la formation : 12 participants

→ **Journée QVT et H300** : 5 personnes de la région ont pu participer à cette manifestation qui a eu lieu à Montpellier et qui réunissait les acteurs des régions PACA, Languedoc Roussillon et Corse

→ **Séminaire des RFC**, à Ajaccio, sur les thèmes : « Veille réglementaire, actualités RH et vie de l'ANFH » et « Les outils du numérique en matière de pédagogie et de formation continue » : 13 participants

→ **Journée du réseau QVT et H300** à Nîmes, 9 participants

PROJETS, DISPOSITIFS ET PARTENARIATS

→ 1. Le projet interrégional Handicap 300

Il a permis de professionnaliser le réseau des référents handicap en les faisant travailler sur des thématiques communes.

Les établissements ont pu être accompagnés dans l'élaboration de leur politique handicap en interne.

→ 2. Le dispositif Compétences clés

Les premières formations destinées aux cadres ont commencé dès le mois de novembre ; elles se poursuivront tout au long de l'année 2018. Quant aux premiers modules de compétences clés, ils seront mis en place à la rentrée 2018.

→ 3. Le partenariat inter fonction publique (3FP)

Il réunit l'ANFH, le CNFPT, la PFRH de Corse et l'IRA de Bastia afin d'œuvrer en faveur de la formation continue et des grands enjeux RH qui fondent l'action de la Fonction publique en Corse. Un réseau des DRH de la Fonction publique en Corse a notamment été constitué, des journées communes d'information sont en cours d'élaboration.



DES OUTILS AU SERVICE DES PROFESSIONNELS

ANFH.FR/CORSE

Le site internet de l'ANFH Corse permet aux adhérents de consulter l'offre de formation clés en main, de s'informer sur les événements et réunions proposés et organisés par la délégation ANFH Corse.

Il y est également possible d'accéder aux guides et outils méthodologiques réservés aux établissements adhérents comme par exemple le site DPC.



8

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS À L'ANFH CORSE



43 %

TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION

ADHÉRENTS

100% ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
2,1 % – Plan de formation soit 100 % des agents
de la FPH de la région

7 ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
au DPC médical

3116 DÉPARTS EN FORMATION
AU TITRE DU PLAN DE FORMATION

27 DOSSIERS CFP EN COURS DE FINANCEMENT
(DOSSIERS CLASSIQUES) *

10 DOSSIERS VAE
EN COURS DE FINANCEMENT *

3 BILANS DE COMPÉTENCES
FINANCÉS*

113 ÉTUDES PROMOTIONNELLES
FINANCÉES**

* Dans le cadre du 0,2% – CFP/BC/VAE

** Tous fonds confondus

DONNÉES FINANCIÈRES

4 577 K€
COLLECTÉS EN 2017

Répartition

3116 K€ 2,1 %
PLAN DE FORMATION

890 K€ 0,6 %
FMEP

297 K€ 0,2 %
CFP/VAE/BC

274 K€ 0,5 % OU 0,75 %
DPC MÉDICAL

